

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 24 juillet 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 14 juillet 2023

Date de la convocation des conseillers : 14 juillet 2023

Présents : MMes/MM. Steichen, bourgmestre
Schaaf, Nicolay, échevins
Gutenkauf, Feypel, Steffen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,
Peiffer, conseillers
Thomas, secrétaire communal

Absents, excusés : M. Delgado, Mme Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 4.2

Objet : Projet d'une modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) concernant un terrain situé le long de la rue Tony Schmit à Ettelbruck visant son classement dans une zone de sport et de loisir « sans séjour » (REC-ss)

Le conseil communal,

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins a chargé le bureau d'études Zeyen & Baumann sàrl de l'élaboration du présent projet de modification ponctuelle de la partie graphique de son plan d'aménagement général (PAG) afin de reclasser la partie de la parcelle cadastrale 544/1628, actuellement classée en « zone de verdure » [VERD](zone verte) partiellement superposée par une zone de servitude « urbanisation – cours d'eau » (CE) et localisée en partie en zone inondable (HQ 100 et HQ extrême), en zone de sport et de loisir « sans séjour » [REC-ss] ;

Considérant que l'objectif de cette modification est de permettre d'y aménager une place publique et tous types d'aménagements nécessaires à la revalorisation et à la mise en valeur de l'espace public de la rue Tony Schmit (plantations, arbres, arbustes, couvre-sol, plantes vivaces, mobilier urbain...) tout en préservant la végétation existante ;

Considérant que cette modification du PAG impliquera également une modification de la partie graphique du PAP QE respectif qui fera l'objet d'une décision ultérieure ;

Vu la lettre du 30 mars 2023 de la Ministre de la Culture informant l'administration communale de la Ville d'Ettelbruck que l'impact que le projet mentionné pourrait avoir sur le patrimoine archéologique a été analysé dans le chapitre 5.7.1 du rapport sur les incidences environnementales « Strategische Umweltprüfung », établi par le bureau « Oeko-Bureau » de Rumelange, le 3 décembre 2022 ;

Vu la lettre du 7 juin 2023 de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable stipulant que l'administration communale de la Ville d'Ettelbruck ne devra pas réaliser une évaluation environnementale car le projet sous rubrique n'est pas susceptible d'engendrer des incidences significatives sur les bien environnementaux au sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (loi EES) ;

Vu le document technique établi par le bureau d'études Zeyen & Baumann de Bérelange en juillet 2023 concernant le projet de la modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « rue Tony Schmit » à Ettelbruck ;

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 24 juillet 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 14 juillet 2023

Date de la convocation des conseillers : 14 juillet 2023

Présents : MMes/MM. Steichen, bourgmestre
Schaaf, Nicolay, échevins
Gutenkauf, Feypel, Steffen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,
Peiffer, conseillers
Thomas, secrétaire communal

Absents, excusés : M. Delgado, Mme Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 4.2

Objet : Projet d'une modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) concernant un terrain situé le long de la rue Tony Schmit à Ettelbruck visant son classement dans une zone de sport et de loisir « sans séjour » (REC-ss)

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, ainsi que ses règlements d'exécution ;

Vu la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu sa délibération du 20 septembre 2021 portant adoption du plan d'aménagement général (PAG) de la Ville d'Ettelbruck (approbation de la ministre de l'Intérieur du 18.10.2021, réf 16C/020/2020, arrêté du ministre de l'Environnement du 18.10.2021, réf. 85683/PP-mb) ;

décide à l'unanimité :

- d'adopter le présent projet de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général (PAG) de la Ville d'Ettelbruck portant reclassement de la partie de la parcelle cadastrale 544/1628, actuellement classée en « zone de verdure » [VERD](zone verte) partiellement superposée par une zone de servitude « urbanisation – cours d'eau » (CE) et localisée en partie en zone inondable (HQ 100 et HQ extrême), en zone de sport et de loisir « sans séjour » [REC-ss] permettant ainsi la mise en valeur de l'espace public dans la rue Tony Schmit.
- de transmettre le dossier complet aux autorités supérieures aux fins d'approbation.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 25 juillet 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS